

Comment devenir apiculteur

Description

Devenir apiculteur professionnel implique un savoir-faire qu'il est nécessaire d'acquérir par des formations et une expérience sur le terrain. Il faudra bien entendu investir dans du matériel adapté et choisir un statut juridique pour encadrer l'activité.

Alors si vous souhaitez [créer votre entreprise](#) pour élever des abeilles et en récolter les fruits, voici tout ce qu'il y a à connaître sur le métier d'apiculteur.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quelles études et formations pour devenir apiculteur ?

Il est possible de devenir apiculteur en choisissant un parcours scolaire adapté dès la classe de 3^{ème}, ou en suivant des formations spécialisées.

Bon à savoir : il est notamment possible de se former pendant un an auprès d'un apiculteur professionnel.

Le brevet professionnel agricole (BPA)

Le brevet professionnel agricole (BPA) est un **diplôme national qui s'obtient en deux ans**, par formation continue ou apprentissage. Délivré par le ministère de l'Agriculture sachez qu'il est également possible d'obtenir ce diplôme par le système de validation des acquis par l'expérience.

Les personnes en reconversion professionnelle choisissant de se lancer dans l'apiculture et justifiant d'une certaine expérience dans le domaine (salarial, bénévolat, volontariat, indépendance, etc.) pourront demander à **valider le diplôme par l'expérience**, s'ils respectent toutes les conditions.

Le BPREA option apiculture

Le brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BPREA) est également un **diplôme d'une durée de 2 ans**, délivré par le ministère de l'agriculture.

Il s'adresse principalement aux personnes majeures désireuses non seulement d'**apprendre à gérer les cycles de productions végétales ou animales** mais également les bases de la gestion d'une exploitation agricole (gestion des salariés, anticipation des évènements, gestion financière, etc.).

Cette formation continue abouti en principe à la délivrance de ce diplôme de niveau 4.

Certificat de spécialisation agricole "apiculture"

Toute personne majeure titulaire d'un **diplôme de l'enseignement agricole de niveau 4** ou supérieur peut s'inscrire en tant que stagiaire à la formation professionnelle afin d'obtenir un certificat de spécialisation agricole option apiculture.

Cette formation a lieu par **alternance des temps de formation en centre avec des temps d'exercice** de l'activité en milieu professionnel. Le stagiaire effectue ainsi 12 semaines en centre, et 12 semaines sur une exploitation apicole pour obtenir sa certification.

Le bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA)

Les titulaires de brevets professionnels ou de CAP peuvent également s'inscrire au Bac professionnel « conduite et gestion de l'entreprise agricole », qui est **plus poussé concernant les connaissances entrepreneuriales**.

Cette formation continue dure 3 ans, pendant lesquels l'apprenti appréhende la gestion des cycles de production agricole, le management d'équipe et le maniement des outils de production.

Qu'est-ce qu'un apiculteur et quelles sont ses missions ?

L'apiculteur est un **professionnel de l'élevage d'abeille**, et de la récolte des produits de la ruche (miel, gelée royale, propolis, cire, pollen, hydromel, etc.)

L'apiculteur travaille ainsi au rythme des saisons :

- Au printemps il vérifie les ruches et nourrit les essaims pour stimuler la ponte de la reine ;
- En été intervient la transhumance (migration) des abeilles et la période des récoltes ;
- En hiver, les abeilles hibernent, c'est donc le moment pour l'apiculteur de vérifier la santé des ruches, et d'effectuer un grand nettoyage afin de préparer la saison suivante.

Ses récoltes sont **destinées à être transformées et commercialisées**, généralement par l'apiculteur lui-même. Il peut ainsi décider de vendre les produits bruts ou de les transformer en cosmétiques ou en pâtisseries. Dans ce second cas, ses interlocuteurs peuvent être variés. Il peut notamment **contracter avec des industries pharmaceutiques**, des entreprises cosmétiques, agro-alimentaires, mais aussi des boutiques, des marchés ou encore des salons d'exposant.

Quelles sont les qualités essentielles d'un apiculteur ?

Comme pour tout métier, **devenir apiculteur implique un certain savoir-faire**, et l'acquisition de compétences. L'apiculteur professionnel doit en effet :

- Connaître les besoins spécifiques de chaque race d'abeille mellifère ;
- Avoir des bases en matière botanique pour agencer au mieux ses ruches et faire prospérer son exploitation ;
- Être appliqué, rigoureux et minutieux ;
- Avoir la fibre commerciale et des bases en gestion.

De plus, il doit **veiller à la santé de ses essaims** et tout mettre en œuvre afin de les protéger du réchauffement climatique, des pesticides ainsi que de l'effondrement de la biodiversité.

Quel statut juridique pour l'apiculteur ?

Le choix du statut juridique est une étape primordiale pour devenir apiculteur professionnel. Certains critères, tel que le type d'exploitation, le nombre de ruches, et les objectifs de l'entrepreneur apiculteur sont à considérer afin de trouver le statut le plus adapté.

Amateur ou loisir

Si l'apiculteur choisit de se lancer seul, au titre de ses loisirs et non d'un réel exercice de la profession, il peut **choisir le statut dit d'apiculteur amateur** ou loisir.

Toutefois il doit respecter certaines obligations :

- Détenir moins de 50 ruches ;
- Se déclarer auprès des organismes compétents, afin d'obtenir un numéro SIRET et un numéro NAPI ;
- Déclarer ses ressources et les revenus issus de l'apiculture sur la plateforme [télérucher](#).

EARL

L'exploitation agricole à responsabilité limitée ([EARL](#)) permet de devenir apiculteur seul, étant le gérant de l'entreprise. Cette forme d'entreprise est relativement sécurisante puisque le patrimoine personnel de l'entrepreneur est protégé et sa responsabilité est limitée.

Toutefois, le montant minimum du **capital social à souscrire est de 7 500€**. Veillez donc à détenir suffisamment de ressources financières avant de pouvoir créer une EARL.

SCEA

La société civile d'exploitation agricole (SCEA) ne requiert quant à elle **aucun montant minimum pour la constitution du capital social**. Toutefois, seule une personne physique peut en être gérante, contrairement à d'autres formes juridiques. De même, il s'agit d'une société, il faudra donc un minima de 2 personnes physiques pour la constituer.

SARL

Les **principales caractéristiques de la société à responsabilité limitée ([SARL](#))** sont les suivantes :

- Nombre d'associés : entre 2 et 100 maximum ;
- Responsabilité des associés limitée au montant des apports ;
- Cadre juridique sécurisant ;

- Aucun capital social minimum.

En fonction de l'ampleur de votre projet, ce statut juridique peut donc être intéressant pour devenir apiculteur.

GAEC

Le groupement agricole d'exploitation en commun est une société civile agricole de personnes permettant à **des agriculteurs associés de réaliser un travail en commun.**

Ce travail se réalise dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.

Attention : Auparavant, il était également possible d'opter pour la création d'une entreprise individuelle à responsabilité limitée ([EIRL](#)) pour exercer l'activité d'apiculteur. Néanmoins, depuis la loi n°2022-172 du 14 février 2022, ce statut juridique a été supprimé.).

Quelles sont les démarches à effectuer pour lancer son activité d'apiculteur ?

Devenir apiculteur professionnel impose de créer une exploitation et une entreprise pour encadrer ces activités. L'entrepreneur effectuer les démarches de création d'entreprise, investir dans du matériel pour l'exercice de l'activité mais également s'acquitter d'obligations annuelles telles que la déclaration des ruches.

Comment devenir apiculteur en 3 étapes ?



1

Investir dans un terrain
et du matériel apicole



2

Procéder aux
démarches de
créations d'entreprise
sur l'INPI



3

Déclarer vos ruches
annuellement sur la
plateforme télérucher

LegalPlace.

Les investissements à prévoir

L'exploitation apicole oblige l'entrepreneur à **investir dans du matériel mais également dans un terrain agricole à exploiter**. La liste des éléments à prévoir est la suivante :

- Ruches et ruchettes (pour l'essaimage) ;
- Protections pour l'apiculteur ;
- Essaims ;
- Cadres pour les ruches (une dizaine de cadre par ruche généralement) ;
- Miellerie (machine permettant de récupérer le miel retenu sur les cadres) ;
- Terrain adapté.

La ruche doit contenir :

- Un support ;
- Un corps de ruche pour la reine et le couvain ;
- Une hausse de ruche pour stocker le miel ;
- Des cadres sur lesquels viendront le créer les rayons ;
- Un fond de ruche ou plancher de ruche ;

Cette liste est non exhaustive.

De plus, la protection de l'apiculteur doit se composer des éléments suivants :

- Une combinaison spécifique avec des gants ;
- Un lève-cadre et une brosse ;
- Un enfumoir ;
- Un journal de bord.

Concernant le terrain, il est important de le sélectionner avec soin, afin que vos abeilles aient la capacité de butiner une grande variété de fleurs et rencontre ainsi différents pollens. Plus le terrain sera adapté aux besoins de vos abeilles et plus vos récoltes seront importantes.

Il est ainsi **possible d'acheter un terrain agricole**, ou de le louer dans le cadre d'un [bail rural](#). Les normes prennent en compte la **distance** des ruches par rapport aux habitations, **l'autorisation** par écrit du propriétaire du terrain etc.

Les conseils pour l'emplacement :

- Exposer les ruches plein sud ;
- Protéger les ruches du vent et les placer à l'ombre ;
- Placer les ruches à proximité d'un point d'eau pour que les abeilles s'abreuvent ;
- Accès facile en voiture pour l'entretien des ruches ;
- Obtenir l'autorisation écrite du propriétaire du terrain pour y installer les ruches.

Bon à savoir: Afin de connaître les différentes règles relatives à l'emplacement des ruches, l'apiculteur doit se rapprocher de la préfecture de sa région car les lois varient selon le département.

Le montant total de cet investissement de départ dépend du nombre de ruches et d'essaims que vous souhaitez installer, ainsi que l'option retenue pour l'exploitation du terrain.

L'enregistrement auprès de l'INPI

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la création d'une entreprise doit s'effectuer sur le [portail INPI](#) dédié. Pour se faire, l'apiculteur doit au préalable avoir déterminé la [forme juridique](#) qui lui convient. Ensuite, il doit se **créer un compte sur le guichet unique**, puis compléter le questionnaire intuitif en ligne avec les renseignements :

- Relatifs à l'entreprise : dénomination sociale, montant du capital, adresse du siège social, etc. ;
- Relatifs à la gérance et aux associés : noms, prénoms, qualifications professionnelles, adresses, etc.

Des justificatifs lui seront demandés, comme une copie des statuts de l'entreprise par exemple. Il faut songer à les numériser au préalable afin de **les transmettre directement au format numérique sur la plateforme**.

Zoom : Après avoir choisi la forme juridique qui correspond à votre projet d'apiculture, vous pouvez confier les formalités de [création d'entreprise](#) à LegalPlace. Nous nous chargeons de la création de votre entreprise, de la rédaction des statuts jusqu'à l'immatriculation de votre société.

La déclaration annuelle des ruches

L'obligation de déclarer les ruches s'impose à tous les apiculteurs qu'ils soient amateurs ou non. Cette déclaration a pour but de **recenser les ruches** afin de préserver les abeilles et leur santé mais également à des fins de statistiques concernant la filière apicole.

En quoi cela consiste ?

Ainsi, les apiculteurs doivent déclarer chaque année, entre le 1^{er} et le 31 décembre, **chacune des colonies d'abeilles dont il est propriétaire**, en précisant les emplacements de chacune ainsi que leur nombre total.

A noter : la première déclaration vous permettra d'obtenir un numéro NAPI.

Comment déclarer mes ruches ?

La déclaration des ruches se fait en ligne ou par courrier, **à l'aide du formulaire Cerfa n°13995*05**. Si vous choisissez de transmettre votre déclaration par voie postale, l'adresse à laquelle envoyer est la suivante :

SMSI / DGAL, 45 rue Arsène Lecarrière Latour, 15220 – Saint-Mamet

Le statut fiscal de l'apiculteur professionnel

L'apiculteur professionnel dispose de **3 options pour son régime d'imposition**. Ces dernières s'appliquent selon le montant moyen du chiffre d'affaires réalisé pendant les 3 années précédant l'année d'imposition :

- Régime micro bénéfices agricoles (micro-BA) s'applique si le chiffre d'affaires hors taxe de l'apiculteur ne dépasse pas 91 900€ sur les 3 dernières années d'exploitation ;
- Régime réel simplifié s'applique si le montant du chiffre d'affaires hors taxes des 3 dernières années se situe entre 91 900€ sans dépasser les 391 000€ ;
- Régime réel normal s'applique au-delà de 391 000€ de chiffre d'affaires hors taxes sur les 3 dernières années.

Le statut social de l'apiculteur professionnel

Selon l'ampleur de son exploitation, l'apiculteur sera redevable de cotisations sociales plus ou moins importantes, lui permettant de bénéficier de différentes prestations de protection sociale.

Ainsi, l'apiculteur qui dispose **de moins de 50 ruches ne paie pas de cotisations** sociales et sa couverture sociale dépend de son emploi principal.

S'il détient **entre 50 et 200 ruches**, il doit payer la cotisation de solidarité qui n'ouvre aucun droit et est calculée par le service des impôts selon les déclarations effectuées sur télérucher.

Enfin, si l'exploitation contient plus de 200 ruches, alors le régime social relève des **cotisations sur les bénéfices agricoles**.

Quelles sont les aides dont peut bénéficier l'apiculteur ?

L'apiculture peut parfois nécessiter de lourds investissements (terres, équipements divers, essaims etc.) et certaines aides existent pour permettre à l'apiculteur de se lancer plus sereinement dans son activité.

Bon à savoir : L'apiculteur qui possède plus de 70 ruches peut avoir accès aux aides de FranceAgriMer pour développer son activité.

La MAEC “apiculture” (mesure agro-environnementale et climatique)

Il s'agit d'une aide issue de la Politique Agricole Commune (PAC) octroyée en **contrepartie** d'un engagement sur **5 ans** de l'apiculteur d'avoir une exploitation agricole favorable à la préservation de la biodiversité.

Pour l'obtenir, il faut remplir les conditions suivantes :

- Détenir en moyenne 72 colonies pour une période de 5 ans ;
- Posséder un emplacement par tranche de 24 colonies engagées sur une année ;
- Respecter une distance de 2,5 km entre deux emplacements ;
- Respecter le temps minimum de présence des colonies de 3 semaines par emplacements.

L'aide au maintien et au développement du cheptel

Le cheptel correspond à l'ensemble des essaims d'abeilles.

C'est une aide proposée par **FranceAgriMer** dans le cadre du **Programme Apicole européen**.

Elle est octroyée aux apiculteurs possédant plus de **50 ruches** et concerne la prise en charge d'une partie des dépenses liées aux achats de reines, de matériel l'élevage et des essaims et la compensation de pertes de cheptel.

Attention: Pour pouvoir en bénéficier, les reines et essaims doivent provenir des pays membres de l'Union européenne.

Les aides aux exploitations agricoles

Elles sont proposées par certains **conseils régionaux aux exploitations agricoles** et notamment les apicoles.

Elles sont accordées sous conditions et complètent l'aide à **l'investissement**, à l'**installation** ou lors de **crises** éventuelles.

A noter : Les apiculteurs issus de l'agriculture biologique peuvent demander un crédit d'impôt d'un montant maximal de 2 500€ par an sous conditions.

Combien gagne un apiculteur ?

L'activité apicole engendre des ressources variables. En effet, d'une année sur l'autre, la récolte peut être plus ou moins conséquente, et influencer sur le salaire de l'apiculteur. Il est donc nécessaire de distinguer entre le salaire moyen de l'apiculteur, les variations opérées par le statut, les années d'expérience et les aléas impactant la récolte.

Le salaire moyen de l'apiculteur

Généralement, un apiculteur débutant est **rémunéré sur la base du SMIC**. Toutefois, ce montant peut varier en fonction du contexte d'exploitation :

- Mode de distribution (en ligne ou en boutique) ;
- Fourniture de marchandise destinée à la grande distribution ou autre ;
- Quantité et qualité du miel ;
- Existence ou non de produits dérivés pouvant impacter les recettes de l'entreprise, etc.

Les variations liées au statut et aux années d'expérience

De la même manière que le contexte d'exploitation peut influencer sur le montant de la rémunération, l'expérience et le statut de l'apiculteur peuvent aussi l'influencer.

En effet, **un exploitant génère en principe plus de revenus** qu'un apiculteur amateur ou salarié. Cela s'explique également par le nombre de ruches à disposition, la fréquence et le nombre des ventes. Aussi, plus l'exploitation est rentable, plus l'apiculteur pourra se dégager des revenus élevés.

Les aléas impactant la récolte de l'apiculteur et ses revenus

L'apiculture est une activité saisonnière et peut être **impactée par des aléas** tels que la météo, des maladies ou des prédateurs nuisibles.

Cela peut impacter les récoltes et donc par ricochet les revenus de l'apiculteur.

A titre d'exemple : Lorsqu'un apiculteur supporte des frais d'exploitation et des remboursements de crédit d'emprunts, il doit réaliser une marge mensuelle d'environ 2 100€ par mois pour s'assurer un salaire de 1 500€.

Comment bien choisir mes essaims ?

Il est souvent conseillé de **démarrer son activité avec des essaims naturels** récupérés auprès d'autres apiculteurs au printemps ou d'acheter directement un essaim sur un cadre.

Il est possible de trouver un essaim d'une race d'abeilles spécifique chez un éleveur. Généralement, un essaim sur cadre **coûte environ 100€**

Attention : L'éleveur d'abeilles devra fournir des garanties de traitement ainsi que des certificats vétérinaires.

Pour choisir la race d'abeille, il est recommandé de **s'adapter à la région d'exploitation** afin que les abeilles s'acclimatent facilement.

Bon à savoir : L'abeille noire est la mieux adaptée à l'apiculture française. Si les ruches se trouvent en ville, l'abeille Buckfast est une bonne alternative.

FAQ

Est-ce que l'apiculture est une activité rentable ?

Une ruche produit en moyenne 10 à 40 kg de miel par an et ainsi l'apiculture s'avère être un investissement économique très rentable. Toutefois cette rentabilité n'est pas immédiate car il est rare de récolter du miel lors de la première année d'exploitation.

Quelle est la durée de vie d'un essaim ?

La durée de vie des abeilles est de 170 jours. L'essaim d'abeilles est constitué d'une reine, de 15 000 à 60 000 ouvrières et de 1 500 à 2 000 faux bourdons en saison. Une abeille ouvrière vit environ 35 jours et accomplit 7 missions.

Qui peut aider l'apiculteur à réaliser ses démarches en ligne ?

Il est possible de contacter les GDS départementaux pour aider l'apiculteur à réaliser une saisie en ligne.